

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

Délibération n°7

Objet : Admissions en non-valeur

Date de convocation :
14/10/2019

Date d'affichage :
14/10/2019

Nombre de Membres en exercice :
29

Nombre de présents :
19

Nombre de votants :
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille dix-neuf,
le 29 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Chantal COMBALBERT, Gaylord DENAX, Alain GAMBAROTTO, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Daniel RESONGLES, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Dominique FORNERIS, José LACOMBE, André MAGNAC, Jean PRADIN, Hervé QUET, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le comptable du Trésor l'a informé qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de plusieurs titres de recettes sur la période 2009 - 2016.

Il précise aux membres du Comité Syndical que les montants totaux de ces titres non recouverts s'élèvent à 1 870,61 € sur le budget principal du SIEEOM et à 40,00 € sur le budget annexe « Prestation déchèteries ». Monsieur le Président donne lecture de la liste de ces titres non recouverts.

Afin de solder ces titres de recettes, Monsieur le Président propose l'émission de mandats aux comptes 6541 « créances admises en non-valeur » de chaque budget.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **décide** :

- Dans le budget principal d'admettre en non-valeur les titres de recette joints en annexe pour un montant total de 1 870,61 € et d'émettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » afin de solder ces titres de recette,
- Dans le budget annexe « Prestations déchèteries » d'admettre en non-valeur les titres de recette joints en annexe pour un montant total de 40,00 € et d'émettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » afin de solder ces titres de recette,
- D'autoriser le Président à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

- ADOPTÉE -

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECycler

Le Président,

M. LAMOLINAIRE